

## Commune de SAINT VICTOR

### Séance du 23 novembre 2024

Le samedi vingt-trois novembre deux mil vingt-quatre à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

**Présents** : Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Tanguy ANTRESSANGLE, Jessica MOTTIN, Patrick MARGAND, Catherine GAUTHIER, Jean-Marc COULAUD, Bernard MAGNOULOUX.

**Absent** :  
Axel CABLÉ.

**Objet : Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique**

Monsieur Patrick MARGAND a été désigné comme secrétaire de séance.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,  
 Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Compte tenu de la charge de travail nécessaire à l'entretien des locaux communaux, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet modifié par la délibération n°2021-032 du 6 août 2021 et d'une durée de 25 heures par semaine à 14 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 12

Absent : 1

Nombre de suffrages  
Exprimés :

Pour : 11

Contre : 1

Abstentions : 0

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 11 voix pour et 1 voix contre (Bernard MAGNOULOUX), le conseil municipal :

**DECIDE :**

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire,

Article 2 : de modifier ainsi le tableau des effectifs,

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire

Le Maire,

Patrick MARGAND

Alain MESBAH-SAVEL

